

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE SAINT BONNET DE SALERS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2015

DEBUT DE SEANCE : 20 heures

Présents : MM Colette Dauzet, Maryline Delmas, Jean-Louis Fraysse, Lucien Larrive, Patricia Masson, Anthony Mercier, Sophie Roche, Jean-Paul Tournadre.

Absents : Christiane Chanut-Rigaudière, Guy Chevalier

Représentée : Elise Ducher par Maryline Delmas

Secrétaire de séance : Jean-Louis Fraysse

Madame Colette Dauzet remet à Madame Maryline Delmas le pouvoir de Madame Elise Ducher reçu en mairie, Monsieur Anthony Mercier demande celui que Monsieur Guy Chevalier a dû envoyer par mail en mairie. Après vérification dans la boîte mail en présence de Monsieur Jean-Louis Fraysse et Madame Maryline Delmas, il est constaté que ce message n'est pas parvenu.

Lecture et approbation à l'unanimité du compte rendu de la réunion du 16 octobre 2015

Objet: Cantine - Révision du prix du petit déjeuner

Le conseil municipal décide d'augmenter le tarif du petit déjeuner à compter du 1er janvier 2016 comme suit :

- Petit déjeuner : 0,95 ¢

Vote : 5 pour - 4 abstentions

Objet: Cantine - Révision du prix des repas élèves

Le conseil municipal décide d'augmenter le tarif des repas des élèves à compter du 1er janvier 2016 comme suit :

- Repas élèves : 2,75 ¢

Vote : 6 pour - 3 contre

Objet: Cantine - Révision du tarif des repas adultes

Le conseil municipal décide d'augmenter le tarif des repas des adultes à compter du 1er janvier 2016 comme suit :

- Repas adulte : 5,50 ¢

Vote : 6 pour - 3 abstentions

Objet: Tarifs des concessions au cimetière

Le conseil municipal fixe le tarif des concessions au cimetière à 102 ¤ pour une concession simple, 204 ¤ pour une concession double et 367 ¤ pour une case au columbarium à compter du 1er janvier 2016.

Vote : 6 pour et 3 abstentions

Objet: Tarif de location de la salle polyvalente

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas appliquer d'augmentation pour la location de la salle polyvalente. Le prix de 150 ¤ pour les résidents et de 270 ¤ pour les non-résidents est inchangé.

Les associations hors commune, les banques, les assurances et groupements d'agriculteurs organisant un repas après une réunion devront s'acquitter de 100 ¤

Objet: Tarif de l'assainissement aux particuliers

Le conseil municipal décide qu'à compter du 1er janvier 2016, les tarifs suivants seront appliqués pour le service de l'assainissement :

- abonnement : 46 ¤
- 1,35 ¤ le m³ consommé

Vote : 6 pour - 3 contre

Objet: Tarif de l'assainissement pour la coopérative laitière

Le conseil municipal décide qu'à compter du 1er janvier 2016, les tarifs suivants seront appliqués pour le service de l'assainissement pour la coopérative laitière :

- abonnement : 46 ¤
- 1 ¤ le m³ consommé

Vote : 6 pour - 3 abstentions

Objet: Mise en conformité de l'assainissement

Madame le Maire fait part à l'assemblée des réunions qui ont eu lieu en Sous-Préfecture concernant la mise en conformité de l'assainissement.

Réunion du 18 novembre 2015

L'aspect technique a été évoqué avec le gros problème de la gestion du phosphore. Des analyses nouvelles sont à réaliser par la coopérative laitière. Monsieur le Directeur a contacté un laboratoire d'analyses et a conscience de l'important problème à régler et espère qu'avec la station de prétraitement les difficultés seront résolues.

Réunion du 8 décembre 2015

En présence des différents partenaires pour évoquer le soutien financier de ceux-ci (l'absence du représentant de l'Agence de l'Eau Adour Garonne est regrettée).

La représentante du Conseil départemental a émis une réserve quant à la nécessité de créer un complément de filtration par des filtres sur roseaux. L'éventualité d'une canalisation propre à la coopérative à la station d'épuration est évoquée. Des prélèvements complémentaires seront programmés pour la coopérative laitière en janvier 2016 (période basse) et mai-juin 2016 (période haute) avec recherche du phosphore et azote. La station de prétraitement installée à la coopérative doit améliorer les résultats. Ces analyses coûteront 8 000 ¤ par an à la coopérative.

Le coût des aménagements à réaliser serait de :

- traitement physico-chimique : 74 334 p
- travaux à réaliser : 286 000 p
- conduite : 38 000 p

Ne sachant actuellement à qui incombera la charge de la conduite et le détail des travaux à effectuer, Madame la Sous-Préfète a conseillé de présenter en DETR un dossier de 286 000 p et 74 334 p soit 360 334 p suivant l'étude établie par Méthajoule.

Cet exposé n'a pas été soumis au vote.

Objet: Vote de crédits supplémentaires

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2015, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
658	Charges diverses de gestion courante	-2826.00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2826.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1641	Emprunts en euros	3372.32	
165	Dépôts et cautionnements reçus	-2000.00	
2318 - 100	Autres immo. corporelles en cours-travaux bâtiments comm	-1312.92	
2318 - 103	Autres immo. corporelles en cours-travaux maçonnerie	-59.40	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à ST BONNET DE SALERS, les jour, mois et an que dessus.

Objet: Tarif d'enlèvement de ferraille

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte que le prix d'enlèvement de la ferraille soit fixé à 40 p la tonne.

Objet: Convention d'occupation précaire

Madame le Maire fait référence à la délibération du conseil municipal du 7 janvier 2009 l'autorisant à signer une convention précaire d'occupation des sols pour le terrain communal exploité par le GAEC Dauzet, représenté par Monsieur Jean-François Dauzet. Celui-ci faisant valoir ses droits à la retraite, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer une nouvelle convention avec Monsieur Christian Dauzet.

Comme précédemment, l'indice de révision des fermages servira de base de réactualisation de l'indemnité d'occupation. Celui-ci s'appliquera sur la dernière base connue appliquée en 2015 soit 1 122,22 ¢.

Objet: Convention avec l'Agglomération de Brive

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de renouveler la convention relative à l'admission des boues de la station d'épuration par la Communauté d'agglomération de Brive.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer cette nouvelle convention pour une durée de trois ans.

Objet: Dissolution du CCAS

Madame le Maire expose à l'assemblée que l'Article L 123-4 du code de l'action sociale et des familles dispose désormais que le CCAS "peut être dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1 500 habitants".

La commune exercera directement les attributions mentionnées au présent chapitre ainsi que celles prévues aux articles L 262-15 et L 264-4 à partir du 1er janvier 2016.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la dissolution du CCAS.

Objet: Subvention en faveur de La Fontaine Musicale

L'association "La Fontaine Musicale" ayant organisé un concert fin août, celle-ci sollicite la commune pour l'octroi d'une subvention pour l'aider au financement de cette manifestation.

Le conseil municipal, par 5 voix pour et 4 voix contre, accepte de verser 100 ¢ à cette association.

Objet: Compte rendu de la réunion avec Madame la Directrice de l'Education Nationale

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a assisté à une réunion avec Madame la Directrice de l'Education Nationale. Le constat est la baisse des effectifs qui se poursuit. On parle désormais de bassins scolaires. Des aménagements pourraient être prévus pour les zones de montagne afin de tenir compte de l'altitude, du relief, du climat. Deux critères principaux seront retenus : le temps moyen de déplacement dans un bassin scolaire qui ne doit pas excéder 30 minutes ainsi que la prise en compte du lieu d'emploi des parents. Une corrélation entre ce dernier et l'établissement scolaire de l'enfant serait possible.

Cette délibération n'a pas fait l'objet de vote.

Objet: Convention de déneigement avec St Martin Valmeroux

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu d'établir une convention entre la commune de Saint Bonnet de Salers et celle de Saint Martin Valmeroux pour formaliser l'échange de services en ce qui concerne le passage du chasse-neige.

Le déneigement vers Leybros - VC18 - serait assuré par la commune de Saint Martin Valmeroux alors que celui vers Tronchy - VC 9 - jusqu'à la plateforme de Tronchy (retournement) serait effectué par nos agents.

A l'unanimité, Madame le Maire est autorisée à établir et à signer la-dite convention.

Objet: Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du BP

Le Maire expose à l'Assemblée les dispositions relatives à la procédure budgétaire contenues dans la loi n° 83-13 du 5 janvier 1999 portant amélioration de la décentralisation et notamment la possibilité donnée au Maire d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif.

En effet, désormais dans l'attente du vote du budget primitif, le Maire peut engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (hors crédit de la dette).

Dans le souci d'une gestion efficace des finances communales, Madame le Maire sollicite cette autorisation.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, l'autorise, à l'unanimité, à appliquer l'article 15 de la loi n° 83-13 du 5 janvier 1999 pour les chapitres budgétaires 215-218-231 dans la limite des sommes inscrites l'année précédente pour les budgets annexes et le budget principal.

Objet: Organisation du déneigement

En raison de l'arrêt maladie de Monsieur Philippe Gobert, il est décidé, à l'unanimité, qu'en cas de besoin Monsieur Robert d'Anglards de Salers serait sollicité pour le déneigement.

Objet: Demande de subvention dans le cadre de la DETR

Madame le Maire informe l'assemblée de son intention de déposer le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau du système d'assainissement communal pour une demande d'aide financière dans le cadre de la DETR.

Les travaux nécessaires à la réhabilitation du système d'assainissement et à son bon fonctionnement ont été estimés à 286 000 € ainsi répartis :

- Réfection de la canalisation laiterie-STEP : 43 000 €
- Canalisation de la source du cimetière : 7 000 €
- Mise en place du canal de comptage : 15 000 €
- Réception, relevage, prétraitement, By-pass: 105 000 €
- Filtre planté de roseaux : 90 000 €
- Etudes : 26 000 €

Coût du traitement physico chimique :

- construction d'un nouveau silo à boues de 100 m³
 - construction, raccordement et mise hors gel d'un local de stockage des réactifs
 - installation des dispositifs de dosage du chlorure ferrique
- pour un montant estimé à 74 334 €

A l'unanimité, le conseil municipal accepte de proposer ce dossier pour la demande de subvention dans le cadre de la DETR et accepte le plan de financement suivant :

- Montant total des travaux HT: 360 334,00 €
- subvention DETR (40 %) : 144 133,60 €
- subvention FEC (30 %) : 108 100,20 €
- subvention Adour Garonne (25%) : 90 083,50 €
- emprunt : 90 083,50 €

Le début des travaux est prévu au premier semestre 2016.

Objet: Questions diverses

- Eclairage public

Le syndicat d'électrification a fait parvenir deux devis pour le déplacement du poteau situé devant chez Mr et Mme Champagne au Bourg. Il est constaté un gros écart de prix, le syndicat devra être recontacté pour avoir des précisions.

- FEC, maintenant appelé Cantal Solidaire, le dossier à déposer fera l'objet d'une étude lors d'une prochaine réunion.

- Lecture des dépenses et recettes (subventions versées et en attente de versement) concernant les travaux d'assainissement des villages de Ruzolles et Tougouse.

- La rédaction du journal communal est en cours pour être distribué avant les fêtes de fin d'année. Les colis aux personnes de plus de 70 ans, ne participant pas au repas du dimanche 20 décembre vont être remis aux intéressés avant cette date.

- Lecture du courrier de Madame Guylaine Pons qui devrait reprendre contact avec la mairie au printemps 2016 pour les devis de travaux à établir pour l'église.

- Un repas sera offert par la municipalité aux employés et aux élus fin janvier 2016.

- Demande de l'association Cantal Pédestre pour organiser un circuit sur la commune l'an prochain. Il est décidé de ne pas donner suite en raison de l'importance de bénévoles à mettre à disposition et d'une organisation trop lourde.

- En ce qui concerne la méthanisation, Madame le Maire n'a pas d'information à communiquer en ce qui concerne le début des travaux.

Fin de séance 23 h